

8-CONSOMMATION-CONDITIONS DE VIE

Depuis 1988, les provinces sont compétentes en matière d'action culturelle. La Nouvelle-Calédonie conserve la responsabilité des infrastructures intéressant le pays comme la **bibliothèque Bernheim et le Conservatoire de musique et de danse**. L'Etat, quant à lui, garde un rôle d'appui, d'accompagnement et de conseil, assumé par la **MAC**. Dès 1988, le développement culturel figure comme l'une des préoccupations partagées entre les institutions locales et l'Etat, qui a donné lieu à un **Accord particulier**. L'offre culturelle et artistique a ainsi connu un essor important, sous l'impulsion des collectivités. Des équipements à vocation territoriale, provinciale ou communale ont vu le jour et une action culturelle volontariste a été menée pour favoriser l'accès aux spectacles pour le plus grand nombre, l'expression culturelle et les pratiques artistiques amateurs. Ainsi, les pratiques culturelles volontaires se sont amplifiées, dans le domaine de la lecture publique (les abonnés en médiathèques sont 2,5 fois plus nombreux qu'il y a 15 ans) ; des pratiques amateurs (en 2015, près de 4 000 personnes, principalement des jeunes, participent chaque semaine aux ateliers artistiques proposés par le CMD-NC et autres établissements culturels) ; et de la diffusion culturelle (en 2014, près de 150 000 places payantes ont été vendues pour des spectacles ou concerts à l'initiative des structures publiques ou associatives soutenues par les collectivités publiques, sans compter les prestations d'artistes internationaux organisés par des opérateurs privés). Pour démocratiser la culture, spectacles et initiations artistiques sont par ailleurs proposés à titre gratuit sur l'ensemble du territoire, dans le cadre scolaire, par les établissements socio-éducatifs ou en plein-air. Désormais, le secteur se structure et s'organise pour accompagner la professionnalisation des artistes et leur permettre de vivre de leur création. De nouveaux intervenants ont vu le jour au cours de la dernière décennie : la Maison du livre, qui soutient la lecture et la filière du livre ; la **SACENC** qui assure la gestion collective des droits d'auteurs (perception et répartition) ; le **POEMART**, qui accompagne la création locale et aide les artistes à se produire ou exposer à l'étranger ; la **Case des artistes**, qui met en œuvre le portage salarial. Ce système permet à l'artiste de transformer ses cachets en salaires, de façon à cotiser comme tout salarié et disposer d'une meilleure protection sociale (assurance maladie, maternité, chômage, retraite, ...). Il s'accompagne de nouvelles dispositions pour le calcul des cotisations des Travaillistes Indépendants Artistes.

► **Bibliothèque Bernheim et Conservatoire de musique et de Danse de la NC (CMD-NC)**. Établissements publics de la Nouvelle-Calédonie basés à Nouméa, dont l'action est décentralisée sur l'ensemble du territoire : Bernheim en liaison avec les médiathèques Nord (2004) et Ouest (2011) ; le CMD-NC, intervient en 2015, dans 11 communes sur les 3 provinces.

► **Mission aux Affaires Culturelles (MAC)**. Placée sous l'autorité du Haut-Commissaire, la MAC accompagne la politique culturelle des provinces et du territoire, ainsi que les établissements culturels. Elle soutient financièrement des projets artistiques et culturels dans ou à l'extérieur du territoire.

► **Accord particulier**. Prévus par la loi organique, cet accord, signé en 2002 entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie porte sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie. Il vise notamment la conservation et la valorisation du patrimoine culturel kanak ; la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine calédonien ; le développement de la lecture publique et l'amélioration de l'accès des populations aux spectacles ainsi qu'aux pratiques culturelles et artistiques.

► **Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC)**. Créée en 2004, la SACENC est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur, telle que définie par le Code de la Propriété Intellectuelle, applicable en Nouvelle-Calédonie depuis 1993. Constituée par les auteurs, compositeurs et éditeurs adhérents, elle est chargée de percevoir la rémunération qui leur revient quand leurs œuvres sont reproduites et/ou diffusées publiquement. En 2015, elle compte plus de 920 sociétaires et plus de 232 millions de FCFP de droits d'auteurs ont été perçus.

► **Pôle d'Export de la Musique et des Arts de Nouvelle-Calédonie (POEMART)**. Association créée en 2007 pour soutenir la création locale, professionnaliser le secteur, faciliter la circulation des artistes (aide aux tournées à l'international ...) et assurer la présence de la musique calédonienne dans les principaux centres et événements musicaux métropolitains et de la zone Pacifique.

► **Case des artistes**. Association créée en 2012 pour mettre en œuvre le statut des artistes. Elle s'adresse à toute personne physique œuvrant dans les domaines suivants : musique, spectacle vivant, soutien au spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, littérature, artisanat d'art traditionnel.

SOURCES [1] ADAMIC - Ānū-rū āboro - Association du Festival du cinéma de La Foa - Bibliothèque Bernheim - Centre culturel Tjibaou - Centres culturels de Koné, de Hienghène et La Foa - Cinémas de La Foa et de Bourail - CMD-NC - Dock socioculturel de Païta - Festival Femmes Funk - Médiathèque de Dumbéa - Subl'image - Villes de Nouméa et du Mont-Dore. [2] CMD-NC. [3] ISEE. [4] SACENC.

VOIR AUSSI

SACENC : www.sacenc.nc

POEMART : www.poemart.nc

Case des artistes : www.casedesartistes.nc

Maison du livre : www.maisondulivre.nc

Loi du pays n°2014-14 du 16 octobre 2014 relatif au portage salarial et modifiant le code du travail.

Délibération n°23 du 17 septembre 2014 modifiant les règles d'appel et de recouvrement de la cotisation au régime unifié d'assurance maladie-maternité applicables aux artistes.

Mission aux affaires culturelles : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

Évolution des pratiques culturelles dans les principales structures publiques ou associatives [1]

	2012	2013	2014	2015 p
Lecture publique				
Abonnés (au 31 décembre) (a)	15 845	15 877	17 437	20 430
Pratiques artistiques (b)				
Inscrits aux ateliers à l'année	2 985	3 838	3 569	3 505
Manifestations culturelles ponctuelles : spectacles, concerts ...				
Événements proposés	397	385	464	nd
Places payantes vendues (c)	115 622	128 647	148 355	nd
Cinéma (d)				
Entrées payantes (e)	29 589	31 480	34 059	37 635
Cartes d'abonnements et chèques culture				
Titulaires d'une carte d'abonnement	1 470	1 749	1 998	3 058
Places achetées avec carte d'abonnement	5 384	5 564	5 160	6 498
Titulaires chèques culture	1 762	1 845	2 966	809

(a) Abonné actif, i.e. ayant emprunté au moins une fois au cours de l'année

(b) Hors Centre d'Art en 2012 et Ateliers Cirque et Théâtre en 2014 et 2015

(c) Y compris Festival Femmes Funk.

(d) Hors Ciné City

(e) Y compris Festivals : la Foa, la 1ère séance, Film documentaire Ânûû-rû ôboro et Films sous-marins à partir de 2015.

Unité : nombre

Évolution du nombre d'établissements culturels inscrits au RIDET* [3]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	35	35	37	36	35	36
Activités créatives, artistiques et de spectacle	918	969	1032	1058	1080	1130
Enseignement culturel	183	186	178	174	173	169
Ensemble	1 136	1 190	1 247	1 268	1 288	1 335

* Au 31 décembre.

Unité : nombre

Étudiants inscrits à la formation CMIT* [2]

	2012	2013	2014	2015
Province îles Loyauté	5	9	4	8
Province Nord	8	13	9	16
Province Sud	6	7	4	3
Total	19	29	17	27

* Certificat de Musicien Intervenant Territorial.

Unité : nombre

Établissements et salariés par type d'activité culturelle en 2015* [3]

	Établissements				Salariés			
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles								
Gestion des bibliothèques et des archives	1	-	5	6	-	-	64	64
Gestion des musées	-	5	8	13	-	5	10	15
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques	-	2	6	8	-	1	65	66
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	1	2	6	9	-	18	37	55
Total	2	9	25	36	-	24	176	199
Activités créatives, artistiques et de spectacle								
Arts du spectacle vivant	27	61	455	543	-	3	-	3
Activités de soutien au spectacle vivant	4	19	184	207	-	-	21	21
Création artistique relevant des arts plastiques	11	23	220	254	-	3	1	4
Autre création artistique	1	11	113	125	-	-	2	2
Gestion de salles de spectacles	-	-	1	1	-	-	-	-
Total	43	114	973	1 130	-	6	24	30
Enseignement								
Enseignement culturel	3	22	144	169	-	1	66	66,5
Ensemble	48	145	1142	1335	-	31	265	295

* Au 31 décembre.

Unité : nombre

Chiffres clés relatifs à l'activité de la SACENC [4]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sociétaires SACENC	450	558	666	777	865	923
(Œuvres déposées (estimations))	4 000	4 500	5 500	6 500	7 000	8 000
Droits d'auteurs perçus	133	173	177	200	192	233
Droits reversés (a)	150	193	166	214	145	90
Albums sortis au cours de l'année	59	53	55	61	60	61

(a) En Nouvelle-Calédonie et dans le reste du monde.

Unités : nombre, million de FCFP